

Introduction

En 1944, Marguerite Cramer, historienne suisse et membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), analyse dans un article l'œuvre de cette institution humanitaire en faveur du rapatriement des prisonniers de guerre au lendemain du conflit de 14-18, dans l'espoir que cela serve à la gestion des suites de la Seconde Guerre mondiale¹. Elle y rappelle que « le Comité international a entrepris cette action sans aucun mandat, sous sa propre responsabilité, et avec ses propres moyens. Il ne s'est pas laissé décourager par le fait que la tâche semblait au-dessus de ses forces ; il a tenté l'expérience et ses délégués ont travaillé avec courage et ténacité, appliquant avec une parfaite loyauté les principes de neutralité et de désintéressement qui sont le fondement de l'activité de la Croix-Rouge. Leur expérience et leur méthode se sont imposées et leurs plans acceptés² ». Au cours de la Grande Guerre, le nombre de prisonniers atteint huit à neuf millions, tous fronts confondus³. Leur rapatriement représente donc une entreprise gigantesque. Mais pourquoi une implication d'une telle ampleur, inattendue de la part du CICR, organe centralisateur du mouvement de la Croix-Rouge⁴ dont le rôle restait jusqu'à cette époque plutôt modeste au sein des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ? Et comment l'« expérience » et la « méthode » du CICR sont-elles devenues des modèles pour la communauté internationale, qui, bien que portant encore profondément les stigmates de la guerre, était en train de se réorganiser afin de s'adapter à l'ère de paix qui s'ouvrait⁵ ?

1. FRICK-CRAMER Renée-Marguerite, « Le rapatriement des prisonniers du front oriental, après la guerre de 1914-1918 (1919-1922) », *RICR*, n° 309, septembre 1944, p. 700-727.

2. *Ibid.*, p. 723-724.

3. Ce chiffre signifie qu'un combattant sur neuf fait l'expérience de la captivité. JONES Heather, « Prisoners of War », in WINTER Jay (dir.), *The Cambridge History of the First World War*, vol. 2 : *The State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 269.

4. Nous employons ici le terme « mouvement » pour englober les activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ainsi que du CICR depuis la fondation de ce dernier en 1863 jusqu'à nos jours. Du point de vue organisationnel, c'est lors de la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1928 que les principes appliqués à toutes les instances portant le nom de la Croix-Rouge sont adoptés pour la première fois, sous le nom de Statuts de la Croix-Rouge internationale. Aujourd'hui, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du CICR, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

5. Voir par exemple IRIYE Akira, *Cultural Internationalism and World Order*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1997 ; LAQUA Daniel (éd.), *Internationalism Reconfigured: Transnational Ideas and Movements between World Wars*, Londres, Bloomsbury, 2011 ; MAZOWER Mark, *Governing the World: The History of an Idea, 1815 to the Present*, Londres, Penguin Group, 2012 ; GORMAN Daniel, *The Emergence of International Society in the 1920s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 ; SLUGA Glenda, *Internationalism in the Age of Nationalism*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013.

Lorsque la guerre éclate en août 1914, Marguerite Cramer, issue d'une bourgeoisie genevoise très active dans le domaine de la philanthropie, s'implique immédiatement au sein de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG), que le CICR vient d'installer à Genève afin d'assurer la centralisation des renseignements et des dons concernant les prisonniers de guerre⁶. Les activités du CICR ne cessent de s'élargir au fur et à mesure que le conflit s'installe dans la durée et que le nombre de captifs s'accroît ; ce n'est d'ailleurs pas la seule organisation œuvrant à améliorer le sort de ces derniers. Pour les parties neutres, cette aide représente l'une des formes que peut prendre leur participation à ce conflit mondial et totalisé⁷. Elles interviennent par le biais de diverses institutions – les puissances protectrices⁸, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le CICR et d'autres organisations privées comme les YMCA⁹ –, qui ont mené de nombreuses actions humanitaires au cours des hostilités et les multiplient encore une fois le conflit terminé. En effet, le monde doit alors faire face aux difficultés engendrées par la réparation des dégâts matériels et moraux provoqués par quatre années de conflit ; par ailleurs violences et troubles politiques continuent de secouer une partie du continent eurasiatique¹⁰. La situation complexe au sortir de la guerre affecte dans des proportions différentes, mais sans exception, les sociétés des anciens belligérants, tant au niveau collectif qu'individuel. Le retour des prisonniers de guerre dans leur pays n'échappe pas à ce chaos qui suit la fin des hostilités. Au contraire, à cause du nombre sans précédent de prisonniers, leur rapatriement implique une série de processus laborieux et complexes. Il faut attendre mars 1920 sur le front occidental et septembre 1922 sur le front oriental¹¹ pour en voir la fin. La souffrance des captifs est prolongée non seulement par les conditions matérielles – manque de ravitaillement ou désorganisation des systèmes de transports –, mais aussi par les intérêts des différents acteurs politiques, qui sous-tendent les actions de ces derniers. Ces hommes ne sont toutefois pas complètement délaissés, ni marginalisés. Des organisations humanitaires œuvrent pour accélérer leur retour ; le CICR – dont Marguerite Cramer vient de

6. Son grand-père est Gustave Moynier, un des fondateurs du CICR, et son oncle est Gustave Ador, président de l'institution à l'époque. HERRMANN Irène, « Marguerite Cramer : "appréciée même des antiféministes" », in LATHION Valérie et al. (éd.), *Action humanitaire et quête de la paix : le prix Nobel de la paix décerné au CICR pendant la Grande Guerre*, Genève, Fondation Gustave Ador/Georg Éditeur, 2019, p. 155-156 ; MEYRE Camille, « Renée-Marguerite Frick-Cramer » (2020), [https://blogs.icrc.org/cross-files/fr/renee-marguerite-frick-cramer/], consulté le 12 février 2025.

7. Les parties neutres sont concernées par le conflit de façon inédite, sur le plan économique et commercial, mais aussi sur le plan humanitaire. KRUIZINGA Samuël, « Neutrality », in *The Cambridge History of the First World War*, vol. 2, op. cit., p. 542-575. Voir également WOLF Susanne, *Guarded neutrality: diplomacy and internment in the Netherlands during the First World War*, Leyde, Koninklijke Brill NV, 2013 ; COTTER Cédric, *(S')Aider pour survivre. Action humanitaire et neutralité suisse pendant la Première Guerre mondiale*, Genève, Georg Éditeur, 2017 ; BONDALLAZ Patrick, « *Inter Arma Helvetia* », *L'action humanitaire suisse pendant la Grande Guerre*, Neuchâtel, Éditions Alphil/Presses universitaires suisses, 2021.

8. Une puissance protectrice est un pays neutre représentant l'intérêt des ressortissants d'un pays belligérant qui demeurent dans un pays ennemi et qui ne peuvent bénéficier de la protection de leur propre pays. RENAN Richard, « Succès et limites des puissances protectrices : le cas des prisonniers civils et militaires dans l'ouest de la France pendant la Première Guerre mondiale », *Relations internationales*, n° 143, 2010, p. 61-74.

9. STEUER Kenneth, *Pursuit of an "unparalleled opportunity": the American YMCA and prisoner-of-war diplomacy among the Central Power nations during World War I, 1914-1923*, New York, Columbia University Press, 2009.

10. AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe, *Sortir de la Grande Guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Éditions Tallandier, 2008 ; GERWARTH Robert, *The Vanquished: Why the First World War Failed to End, 1917-1923*, Londres, Allen Lane, 2016.

11. Même après ces dates, il reste encore un petit nombre des prisonniers non-rapatriés pour diverses raisons, comme nous le traiterons dans le dernier chapitre du présent ouvrage.

devenir la première femme élue au sein des instances dirigeantes¹² – est parmi les plus actives.

Ce livre entend donc étudier de quelle façon les différents acteurs politiques et humanitaires sont intervenus dans le rapatriement des prisonniers de la guerre de 14-18, notamment par l'analyse des causes de la complexité du processus. En examinant cette question dans le cadre des relations de pouvoir à l'échelle internationale, nous mettrons en lumière les tensions et difficultés qui la traversent, mais aussi les efforts et initiatives des diverses parties concernées. Dans la continuité des travaux qui considèrent la Grande Guerre et ses suites immédiates comme un moment clé dans le développement de l'humanitaire moderne¹³, nous chercherons à comprendre de quelle façon les expériences initiées lors de cette période de transition vers la paix en ont influencé les modalités dans l'après-guerre. Pionnier, en première ligne, le CICR fera l'objet d'une attention particulière. Son action s'inscrit dans une tradition de secours aux victimes de guerre, institutionnalisée depuis le milieu du XIX^e siècle, autant que dans l'essor des pratiques et réseaux humanitaires nés au cours du premier conflit mondial. Cette guerre si sanglante, le CICR y a participé en tant qu'organisation humanitaire neutre ; au lendemain du conflit, ses dirigeants doivent faire face à la nécessité impérieuse d'adapter et de développer leurs réponses aux nouvelles urgences humanitaires¹⁴. Nous mettrons ainsi en lumière le dynamisme et l'inventivité des acteurs de ce domaine, et des réseaux qui se sont mis en place dans la société internationale à la sortie de la guerre. Nous montrerons également selon quelles modalités cette aide parvient à ses bénéficiaires. Notre analyse n'a pas pour objet les captifs d'un pays en particulier ni la situation en un lieu donné. Elle prend en compte l'ensemble des prisonniers, quelle que soit leur nationalité, sur les deux fronts majeurs, occidental et oriental, ainsi que les actions ayant pour cadre des crises humanitaires corrélatives, dès lors qu'elles entrent dans nos problématiques.

L'impact de la Grande Guerre sur l'humanitaire

De nombreuses associations philanthropiques et professionnelles voient le jour dans l'Europe du XIX^e siècle, dont les sociétés civiles étaient imprégnées d'un esprit

12. Organisatrice dévouée et talentueuse au sein de l'AIPG, Cramer est élue membre du CICR en 1918 après avoir repoussé les inquiétudes exprimées par quelques membres masculins. HERRMANN Irène, « Marguerite Cramer », *op. cit.*

13. Voir notamment KÉVONIAN Dzovinar, *Réfugiés et diplomatie humanitaire : les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2004 ; JONES Heather, « International or transnational? Humanitarian action during the First World War », *European Review of History/Revue européenne d'histoire*, vol. 16, Issue 5, 2009, p. 697-713 ; CABANES Bruno, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014 ; LITTLE Branden, « An Explosion of New Endeavours: Global Humanitarian Responses to Industrialized Warfare in the First World War Era », *First World War Studies*, vol. 5-1, 2014, p. 1-16 ; WATENPAUGH Keith David, *Bread from Stones: The Middle East and the Making of Modern Humanitarianism*, Oakland, University of California Press, 2015 ; PILLER Elisabeth et WYLIE Neville (éd.), *Humanitarianism and the Greater War, 1914-24*, Manchester, Manchester University Press, 2023 ; PIANA Francesca, *Humanitarian Protection for Prisoners of War and Refugees in the Long Aftermath of the First World War*, Leyde, Leiden University Press, 2024. Voir également GATRELL Peter, GILL Rebecca, LITTLE Branden et PILLER Elisabeth, *Discussion: Humanitarianism*, in DANIEL Ute, GATRELL Peter, JANZ Oliver, JONES Heather, KEENE Jennifer, KRAMER Alan et NASSON Bill (éd.), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 11 septembre 2017, [https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/discussion-humanitarianism/], consulté le 12 avril 2025.

14. HERRMANN Irène, « Marguerite Cramer », *op. cit.*, p. 160.

de réforme et d'entraide¹⁵ ; parmi ces mouvements, celui de la Croix-Rouge est initié en 1863 à Genève. Le fameux *Un souvenir de Solferino*, publié par Henry Dunant l'année précédente, en est l'élément fondateur. Le mouvement de la Croix-Rouge a pour mission initiale le secours aux soldats blessés et malades au cours des campagnes militaires. Il se développe lentement dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle, tout en élargissant son champ d'action. Quant au CICR, cette organisation créée en 1863 devait être temporaire, et prendre part à la préparation de la conférence diplomatique tenue à Genève en 1864. Nommé à l'époque Comité international de secours aux blessés, puis Comité des Cinq, il se voit pérenniser en 1887 pour assumer un rôle d'intermédiaire entre les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Son influence au sein du mouvement est toutefois assez faible, parce que limitée à son autorité morale. Ses activités prennent une tout autre ampleur lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale. En effet, la présence indispensable de secours neutres dans un conflit généralisé permet au CICR d'élargir son champ d'action ; c'est également l'occasion de définir le rôle qu'il entend jouer et qui le singularise par rapport à d'autres organisations humanitaires de l'époque. Le secours aux prisonniers de guerre est au cœur de son travail. Le nombre sans précédent de captifs de part et d'autre provoque des changements dans les conditions de détention. Les belligérants tentent de tirer un profit économique de la présence des prisonniers en les recrutant comme main-d'œuvre. En même temps, la durée du conflit impose aux pays détenteurs plus d'efforts pour organiser la détention des captifs de manière appropriée. Néanmoins, beaucoup de prisonniers voient leurs conditions de vie se détériorer drastiquement et certains subissent des représailles¹⁶. Ainsi, les captifs sont progressivement instrumentalisés, économiquement comme politiquement, dans le contexte de la guerre totale. Le CICR crée l'AIPG à Genève dans le but de tracer les déplacements des prisonniers, il envoie ses délégués inspecter les camps et lance des appels aux belligérants à cesser les représailles et les mauvais traitements¹⁷. En outre, le CICR, qui base ses activités sur le droit international – la Convention de Genève (signée en 1864 et révisée en 1906) et la Convention de La Haye (signée en 1899 et révisée en 1907) –, se rend vite compte des lacunes dans ce domaine. De nombreux accords bilatéraux visant à améliorer le sort des prisonniers de guerre sont alors conclus dans les dernières phases du conflit, grâce à la persévérance du CICR et à celle d'autres acteurs neutres. L'importance de l'action humanitaire menée par le CICR est reconnue et récompensée en 1917 par l'octroi du prix Nobel de la paix¹⁸.

La question du rapatriement des prisonniers de guerre, qui fait l'objet de ce livre, prend une ampleur directement proportionnelle à celle des enjeux soulevés par leur captivité pendant le conflit. Nous nous intéresserons donc d'abord à l'historiographie relative aux prisonniers de la Grande Guerre. Quand Annette Becker publie, en 1998, son ouvrage justement intitulé *Oubliés de la Grande Guerre*¹⁹, ce sujet est encore marginal, surtout en France. La grande attention portée aux captifs pendant les hostilités a,

15. FREVERT Uta, *Emotions in History: Lost and Found*, Budapest, Central European University Press, 2011, p. 175.

16. JONES Heather, *Violence against Prisoners of War in the First World War, Britain, France and Germany, 1914-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 127-166.

17. CICR, *Rapport général d'activité de 1912 à 1920*, Genève, CICR, 1921, p. 39-175.

18. LATHION Valérie et al. (éd.), *Action humanitaire et quête de la paix*, op. cit.

19. BECKER Annette, *Oubliés de la Grande guerre. Humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998.

selon Becker, vite diminué après-guerre, avec l'héroïsation de la figure du combattant dans la mémoire nationale²⁰. Au cours des années 1990, dans un contexte d'intérêt croissant des historiens pour la dérive du premier conflit mondial vers une guerre totale et d'une brutalité sans précédent, la question des prisonniers fait son apparition comme objet de recherche. Depuis lors, une histoire de la captivité s'est peu à peu développée et, ces deux dernières décennies, la thématique a pris un grand essor, sans se limiter au conflit de 14-18²¹.

La pratique consistant à faire des prisonniers de guerre est aussi ancienne que celle de la guerre elle-même, et leurs conditions de captivité ainsi que le sort qui leur est réservé varient selon les périodes et les lieux. Au-delà de ces différences, tous les prisonniers de guerre ont pour point commun d'être des militaires capturés par leurs adversaires, privés de liberté et contraints de demeurer sur le territoire ennemi. Autrement dit, ce sont les rares nationaux à avoir un contact direct et prolongé avec l'adversaire pendant le conflit. Cela explique que l'expérience de la captivité de la Grande Guerre soit surtout analysée dans le cadre de l'histoire nationale et culturelle²². Cette perspective révèle la position vulnérable dans laquelle les captifs se trouvent une fois aux mains de l'ennemi²³ : ils peuvent facilement subir de mauvais traitements, devenir la cible de propagande²⁴ ou de représailles, selon le déroulement des hostilités.

20. *Ibid.*, p. 14. Elle signale de plus que l'oubli est aussi dû au sentiment de culpabilité des prisonniers eux-mêmes. L'introduction aux mémoires de Georges Canne rédigées en 1925 témoigne de ce comportement : « Je ne croyais jamais écrire de souvenirs de captivité. Ces choses sont déjà lointaines : elles ne vivent plus guère que dans la mémoire de ceux qui les ont vécues. [...] je suis bien obligé de me dire que la proportion des morts et des loques parmi les prisonniers, pendant et depuis la captivité, est bien plus faible que parmi les combattants qui n'ont jamais été pris. Bref, je considérerais, à tort ou à raison, qu'aux anciens prisonniers convient la discrétion, sinon le silence. » CONNES Georges, *L'autre épreuve. Souvenirs hétérodoxes de captivité 1916-1919*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 25.
21. En effet, les ouvrages axés sur la Deuxième Guerre mondiale sont publiés en plus grand nombre. Voir l'historiographie présentée par Debons : DEBONS Delphine, *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, p. 32-37. L'achèvement d'une encyclopédie sur cette thématique prouve également l'intérêt croissant pour ce sujet : VANCE Jonathan (éd.), *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, Santa Barbara CA, ABC Clio, 2000.
22. COCHET François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998 ; CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy et PAYEN Pascal (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire : contacts entre peuples et cultures*, Paris, Éditions Privat, 2003 ; CREDI (Centre de recherches, d'études et de documentation de l'Indre), *Les prisonniers de guerre au XX^e siècle, actes du séminaire de Châteauroux du 13 mars 2004*, Châteauroux, CREDI Éd., 2005. Les recherches historiques à propos des prisonniers de guerre sur le front oriental sont entamées plus tôt que celles concernant le front occidental. Comme les expériences de longue captivité en Russie sont bien ancrées dans la mémoire collective et individuelle des pays des anciennes puissances centrales, leur expérience et leur réintégration dans la société d'origine sont largement exploitées dans le cadre de la microhistoire et de l'histoire sociale : WILLIAMSON Samuel R. et PASTOR Peter (éd.), *Essays on World War I: Origins and Prisoners of War*, New York, Columbia University Press, 1983 ; RACHAMIMOV Iris (Alon), *POWs and the Great War: Captivity of the Eastern Front*, Oxford/New York, Berg, 2002. Pour le détail de l'historiographie relative aux prisonniers de guerre sur le front oriental, RACHAMIMOV Iris (Alon), *POWs and the Great War*, op. cit., p. 4-19.
23. SPEED Richard B., *Prisoners, diplomats, and the Great War: a study in the diplomacy of captivity*, New York, Greenwood Press, 1990 ; ABAL Odon, *Soldats oubliés : les prisonniers de guerre français*, Esparon, E&C, 2001.
24. L'historiographie des prisonniers sur le front oriental se focalise notamment sur la question du nationalisme et de la loyauté envers le pays d'origine. En effet, les captifs sont souvent au cœur de diverses propagandes nationalistes et politiques. WILLIAMS Robert C., « Russian War Prisoners and Soviet-German Relations, 1918-1921 », *Canadian Slavonic Papers*, vol. 9, n° 2, 1967, p. 270-295 ; VOLGYES Ivan, « Hungarian Prisoners of War in Russia, 1916-1923 », *Cahiers du Monde russe et soviétique*, n° 14, 1973, p. 54-85 ; YANIKDAĞ Yücel, « Ottoman Prisoners of War in Russia 1914-1922 », *Journal of Contemporary History*, n° 34, 1999, p. 69-85 ; LEIDINGER Hannes et MORITZ Verena, *Gefangenschaft, Revolution, Heimkehr: die Bedeutung der Kriegsgefangenenproblematik für die Geschichte des Kommunismus in Mittel- und Osteuropa 1917-1920*, Vienne, Böhlau, 2003 ; NAGORNAYA Oxana, « United by Barbed Wire: Russian POWs in Germany, National Stereotypes, and International Relations, 1914-22 », in DAVID-Fox Michael et al. (éd.), *Fascination and enmity: Russia and Germany as Entangled Histories*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 39-58. Pour le cas du front occidental, GRANDHOMME Jean-Noël, « L'emploi des

Par ailleurs, faire une histoire de la captivité implique d'étudier la législation relative au statut des prisonniers de guerre et l'institutionnalisation de leur régime de détention. Ces processus se poursuivent en parallèle de la monopolisation étatique de la violence. Certains ouvrages démontrent que les prisonniers font l'objet d'une surveillance et d'un contrôle renforcé, dans le cadre des législations nationales et militaires. Ces études soulignent en même temps l'élaboration, depuis le milieu du XIX^e siècle, d'un statut des prisonniers de guerre dans la législation internationale²⁵.

Les résultats des travaux portant sur les conditions de détention spécifiques de tel ou tel groupe de prisonniers dans une guerre en particulier sont assurément précieux, mais il est également intéressant de déconstruire cet objet d'étude et d'analyser la captivité comme expérience en tant que telle. Le travail de Heather Jones, notamment, apporte un nouvel éclairage sur les recherches concernant les prisonniers de guerre par ses réflexions comparatives d'envergure : elle place l'analyse de la violence à l'égard des captifs au centre de son étude, pour montrer son impact sur l'évolution vers une guerre totale et brutale, ainsi que son influence sur la violence ultérieure²⁶. Ses recherches mettent l'accent sur les répercussions générales de la captivité sur les sociétés des pays belligérants et les modalités de la guerre, sans considérer ce fait comme un phénomène isolé et cantonné à la période des hostilités.

Notre livre poursuivra donc ces réflexions sur l'impact du phénomène de la captivité, mais du point de vue de l'humanitaire, qui constitue à la fois un contrepoids à la violence et une mesure de cette violence, et nous nous consacrerons au moment où la captivité touche à sa fin. Durant les hostilités, les activités de secours aux prisonniers de guerre sont standardisées, basées sur le principe de la réciprocité des actions des belligérants les uns envers les autres. Nous commencerons notre analyse au moment où cet équilibre est ébranlé par la fin du conflit, en considérant que ce changement exige une mise en œuvre plus active et flexible de l'action humanitaire. Le processus de rapatriement des prisonniers de la guerre de 14-18 demeure, jusqu'à présent, un sujet marginal dans les recherches historiques. Il fait souvent l'objet d'un bref traitement à la fin d'études qui se concentrent sur un ou deux groupes de prisonniers d'une même nationalité et leurs expériences pendant les hostilités. Pourtant, la phase du rapatriement n'est pas qu'une simple liquidation de la situation, mais un processus qui possède sa propre dimension et une signification à part.

prisonniers et internés alsaciens-lorrains : l'industrie de guerre du bassin de Saint-Étienne », in *ID.* (dir.), *Boches ou Tricolores ? Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, p. 151-162.

25. NEFF Stephan C., « Prisoners of War in International Law: The Nineteenth Century », in SCHEIPERS Sibylle (éd.), *Prisoners in War*, New York, Oxford University Press, 2010, p. 57-74 ; WYLIE Neville, « The 1929 Prisoners of War Convention and the Building of the Inter-war Prisoner of War Regime », in *ibid.*, p. 91-108 ; JONES Heather, « Droit international et prisonniers de guerre occidentaux lors de la Grande Guerre », in PATHÉ Anne Marie et THÉOFILAKIS Fabien (dir.), *La captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 48-58 ; DEBUF Els, *Captured in war: lawful internment in armed conflict*, Oxford/Paris, Hart Publishing/Éditions A. Pedone, 2013.
26. JONES Heather, *Violence against Prisoners of War*, *op. cit.* Jones montre l'interaction entre la représentation des prisonniers de guerre dans la société d'arrière-front et la pratique de la violence sur le lieu de captivité. Elle présente l'organisation des compagnies de travail de prisonniers comme le début du travail forcé des personnes capturées, dont les exemples ne cesseront de se multiplier tout au long du XX^e siècle. Cette perspective permet de les relier à la captivité au sens large, comme l'internement des civils et la migration forcée. Voir également : STIBBE Matthew (éd.), *Captivity, Forced Labour and Forced Migration in Europe during the First World War*, Abington, Routledge, 2009 ; PATHÉ Anne Marie et THÉOFILAKIS Fabien, *La captivité de guerre au XX^e siècle*, *op. cit.* ; RACHAMIMOV Iris et KOWNER Rotem (éd.), *Out of Line, Out of Place: A Global and Local History of World War I Internments*, Ithaca, Cornell University Press, 2022.

La notion de « sortie de guerre » sera très utile pour notre approche du sujet et pertinente pour désigner cette période difficile pour les prisonniers²⁷. À la différence du terme simplificateur d'« après-guerre », souvent utilisé, celui de « sortie de guerre » implique la durée et rend compte du processus de passage de la guerre vers la paix, qui prend diverses formes selon les circonstances. Il s'agit du « moment où la guerre s'achève au seuil d'une paix qui n'est pas encore instituée²⁸ », si l'on emprunte les mots de Georges Clemenceau, l'un des principaux « artisans de la paix²⁹ » à la fin de la Grande Guerre. La sortie de guerre est donc un moment crucial pour les contemporains, avant que son poids ne soit réévalué une centaine d'années plus tard, souvent dans le cadre de l'histoire culturelle. L'objet de recherche des historiens est la lente déprise de la guerre, qui a lieu à plusieurs niveaux de la société³⁰ : la démobilisation des combattants, leur réintégration à la société civile, la reconstruction des régions dévastées, le deuil des morts, la reconstitution des familles. Quant aux prisonniers, leur sortie de guerre se compose de plusieurs étapes : leur retour physique dans la patrie, leur réintégration dans le tissu social, et la reconnaissance de leur souffrance par l'État et par la société³¹. L'étape du retour, y compris le temps de l'attente, représente un processus qui leur est propre. Or, ce moment n'est pas en fait exclusivement leur, car, dans la plupart des cas, le processus de rapatriement fait intervenir quantité de tiers : de nombreux acteurs – étatiques ou non, politiques ou humanitaires, ex-belligérants ou pays neutres – sont impliqués, à tel ou tel moment, afin de soigner les captifs, contrôler de quelle manière on en use avec eux ou le déroulement de leur transfert, jusqu'au retour définitif. Ces acteurs vivent, eux aussi, leur sortie de guerre. Le rapatriement des prisonniers constitue donc la scène où se croisent les expériences de différents protagonistes au tournant de la guerre.

Alors que, dans la majorité des travaux ayant trait à la captivité pendant la Grande Guerre, le CICR est mentionné en lien avec le droit international relatif aux prisonniers ou ses activités de secours matériel et moral au cours du conflit, à l'échelle tant nationale qu'internationale, l'attention portée à ses activités durant la période de sortie de guerre reste limitée. Pourtant, pour le CICR cette période n'est pas un temps de liquidation des actions menées pendant les hostilités, mais correspond au contraire à de nouveaux défis. Nous tenons surtout à souligner que l'aspect international et transnational des activités de secours aux prisonniers est plus que jamais mis en avant dans l'organisation de leur retour ; cela nécessitait l'élaboration d'itinéraires traversant des frontières, le ravitaillement à tous les points de passage ainsi que la mobilisation de multiples acteurs. Les travaux de Francesca Piana, qui abordent l'intervention du

27. CABANES Bruno, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004 ; CABANES Bruno et PIKETTY Guillaume, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@Politique, Politique, culture, société*, n° 3, 2007, p. 1-8 ; AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe, « Introduction », in ID. (éd.), *Sortir de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 13-19.

28. CLEMENCEAU Georges, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930, Paris, Perrin, 2010, p. 110.

29. L'expression de MACMILLAN Margaret, *Peacemakers: The Paris Peace Conference of 1919 and Its Attempt to End War*, Londres, John Murray Publishers Ltd, 2001.

30. Voir par exemple CABANES Bruno, *La victoire endeuillée, op. cit.* ; CABANES Bruno et PIKETTY Guillaume (dir.), *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Éditions Tallandier, 2009 ; FOUCARD Dominique, *Le poids de la guerre : les poilus et leur famille après 1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

31. ABBAL Odon, « Un combat d'après-guerre : le statut des prisonniers », *Revue du Nord*, n° 325, 1998, p. 407-416 ; CABANES Bruno, « Oubliés de la victoire. Le retour des prisonniers de guerre. » in ID., *La victoire endeuillée*, chap. v, *op. cit.*, p. 359-424.

CICR et de la Société des Nations (SDN) dans le rapatriement des prisonniers de guerre sur le front oriental, soulignent en effet l'internationalisation de cette question et considèrent cette dernière comme le point de départ du système de protection internationale de l'entre-deux-guerres, consolidé par la suite par les questions des réfugiés russes et arméniens³². Notre livre partage cette perspective comme nous l'examinerons notamment dans les chapitres VI et VIII. Par ailleurs, il nous semble que les analyses portant sur le début des années 1920 se détachent trop rapidement du contexte de la Grande Guerre qui vient de se terminer, et se focalisent sur la construction du nouvel ordre international³³. En considérant le processus de retour des prisonniers comme une conséquence directe du choc sans précédent que fut la Première Guerre mondiale et en privilégiant la perspective de sortie de la guerre, nous cherchons ainsi à reconstituer, dans la mesure du possible, les conditions et le déroulement des rapatriements des prisonniers de guerre sur les deux fronts, y compris ceux qui n'ont pas été internationalisés. L'évolution, la transformation ou le maintien en l'état des actions humanitaires pour le rapatriement des prisonniers sont à appréhender en prenant en compte les expériences du conflit mondial.

Le CICR et l'humanitaire dans l'historiographie

Une étude du courant historiographique des recherches sur le CICR et l'humanitaire nous aidera à préciser notre perspective. Malgré la renommée du CICR – après qu'il a reçu le prix Nobel en 1917, l'organisation a de nouveau été honorée par cette distinction en 1944 et en 1963 –, le nombre de travaux scientifiques qui lui sont consacrés demeure relativement peu élevé. Cela est en partie dû à l'ouverture tardive de ses archives. L'étude de son histoire est lancée en interne. Commandés par l'organisation elle-même, quelques ouvrages en présentent l'histoire « officielle », bien que ce caractère n'enlève rien à la rigueur et à l'honnêteté des travaux accomplis³⁴. Le portrait du CICR ainsi brossé adopte toutefois majoritairement un angle institutionnel et événementiel, sans liens suffisants avec les courants historiographiques. Dès la fin des années 1980 sont publiés plusieurs travaux critiques sur ses activités. Entre autres, l'ouvrage de Jean-Claude Favez met au clair une partie peu connue de l'histoire de l'institution. Grâce à la consultation des archives, qui lui est exceptionnellement autorisée, il souligne les limites de l'aide du

32. PIANA Francesca, *Humanitarian Protection*, op. cit. Voir également HOFMANN Blaise, « Bolchevisme, droit humanitaire, dollar et Paix des vainqueurs : l'organisation du rapatriement des prisonniers de guerre centraux détenus en Sibérie après la Première Guerre mondiale, par la Mission Montandon du CICR (1919-1921), les Croix-Rouges nationales et la Société des Nations », mémoire de maîtrise, université de Genève, 2001 ; HOUSDEN Martyn, « When the Baltic Sea was a "Bridge" for humanitarian action: the League of Nations, the Red Cross and the repatriation of prisoners of war between Russia and Central Europe, 1920-1922 », *Journal of Baltic Studies*, vol. 38, n° 1, 2007, p. 61-83 ; PIANA Francesca, « L'humanitaire d'après-guerre : prisonniers de guerre et réfugiés russes dans la politique du Comité international de la Croix-Rouge et de la Société des Nations », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 63-75.

33. Sur ce point, la remarque de Cabanes sur l'historiographie nous semble pertinente : « *This is a sign of disconnect between the history of international relations, which pioneered the study of international law, and the cultural history of the Great War* » (CABANES Bruno, *The Great War and the Origins of Humanitarianism*, op. cit., p. 176).

34. BOISSIER Pierre, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Solférino à Tsushima*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1963 ; DURAND André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Sarajevo à Hiroshima*, Genève, Institut Henry-Dunant, 1978 ; REY-SCHYRR Catherine, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Yalta à Dien Bien Phu, 1945-1955*, Genève, Georg/CICR, 2009 ; BUGNION François, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge : de Budapest à Saïgon*, Genève, Georg/CICR, 2009.

CICR aux captifs civils et une de leurs conséquences, à savoir l'absence d'intervention dans le sort des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale³⁵. Par ailleurs, mais sans pouvoir utiliser les documents archivés de Genève, John Hutchinson étudie l'histoire du mouvement de la Croix-Rouge jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale en la reliant à la montée du nationalisme et du militarisme ; il montre ainsi que l'exercice des activités humanitaires est fortement conditionné par les intérêts étatiques³⁶. Son travail reste une référence importante pour les chercheurs qui s'intéressent aux motivations de l'action humanitaire et aux caractéristiques du mouvement de la Croix-Rouge. Un autre corpus majeur des premières recherches sur le CICR provient du domaine juridique³⁷. Conscient de l'importance de l'historicité du droit de la guerre, également appelé aujourd'hui droit des conflits armés ou droit international humanitaire, François Bugnion retrace les initiatives et les décisions du CICR qui ont amené à élaborer le cadre pratique et juridique de la protection des victimes de guerre. Le droit international constitue une arme pour le CICR – dès son origine et jusqu'à aujourd'hui – quand il négocie avec divers interlocuteurs, notamment les autorités étatiques.

Quant à l'histoire de l'humanitaire de façon plus générale, c'est seulement depuis peu que les historiens y participent en force. Jusqu'à la fin du siècle dernier, avant que les sociologues ne s'en emparent, l'action humanitaire était une thématique abordée exclusivement par les disciplines du droit international et des sciences politiques³⁸. Dans les années 1990, quand des chercheurs et acteurs du domaine expriment leur scepticisme à l'égard de l'utilisation excessive du terme « humanitaire » et soulignent l'absence de réflexion approfondie sur sa signification, une mise en perspective historique de ce sujet est proposée³⁹ et les historiens répondent à l'appel. Tandis que les politologues et les sociologues recherchent les racines philosophiques et historiques de l'action humanitaire actuelle dans le passé, les historiens tiennent à analyser empiriquement la transformation des réflexions et des pratiques ayant pour objet les personnes en souffrance, autrement dit de diverses actions menées à un moment donné, appelées charité, philanthropie ou humanitaire selon la période et les circonstances. L'ouverture des archives du CICR au public en 1996⁴⁰ coïncide donc avec cet intérêt croissant pour l'histoire de l'action humanitaire. La riche documentation ainsi mise à disposition est d'abord utilisée pour mettre en lumière, plus que le CICR lui-même, les catastrophes, souvent qualifiées d'« urgences », humanitaires du xx^e siècle⁴¹.

35. FAVEZ Jean-Claude, *Une Mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Paris, Payot, 1988.

36. HUTCHINSON John F., *Champions of Charity: War and the Rise of the Red Cross*, Oxford, Westview Press, 1996.

37. BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève, CICR, 2^e éd., 2000 ; HAROUÉL Véronique, *Genève-Paris 1863-1918 : le droit humanitaire en construction*, Genève, Société Henry Dunant, 2003.

38. FRANK Robert, « Penser historiquement les relations internationales », *Annuaire français des relations internationales*, vol. 4, 2003, p. 47-48 ; RYFMAN Philippe, *Les ONG*, Paris, La Découverte, 2004, p. 69-80 ; BRODIEZ Axelle et DUMONS Bruno, « Éditorial. Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement social*, vol. 227, n° 2, 2009, p. 3-8 ; FLEURY Antoine, « Droits de l'homme et enjeux humanitaires », in FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 453-454.

39. DESTEXHE Alain, *L'humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté*, Paris, Armand Colin, 1993 ; RYFMAN Philippe, *La question humanitaire : histoire, problématique, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, Ellipses, 1999.

40. PITTELOU Jean-François, « Un nouveau Règlement d'accès ouvre les archives du Comité international de la Croix-Rouge à la recherche historique et au public », *RICR*, n° 821, 1996, p. 595-605 ; NICOLAS Corine, « Les archives du CICR à Genève. Lieux de recherche », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 20, 1998.

41. Par exemple, JONES Heather, *Violence against Prisoners of War*, op. cit. ; KÉVONIAN Dzovinar, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, op. cit.

Dès lors, les historiens de l'humanitaire ne cessent de tracer l'évolution des activités humanitaires au sens large afin d'en identifier les caractéristiques et la périodisation. En Europe, dès le début de l'ère chrétienne, au nom de la « charité », l'Église catholique et les ordres religieux mettent en place de nombreuses formes d'assistance aux pauvres, aux malades, aux orphelins ainsi qu'aux victimes de guerre. À l'époque moderne, les termes « bienfaisance » et « philanthropie » commencent à être employés pour désigner les œuvres mises en place dans le but d'améliorer « le sort des populations précaires ou à risques⁴² ». Ces actions menées dans un cadre privé viennent compléter celles des organisations charitables et transcendent les particularismes religieux⁴³. Puis, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, ce sont l'État et la bourgeoisie qui interviennent plus progressivement dans la création d'institutions de bienfaisance. Durant cette période, la question sociale occupe graduellement le devant de la scène, dans le domaine politique ainsi que dans l'opinion publique⁴⁴. Les pratiques qui, comme celles mises en œuvre par la Croix-Rouge, voient le jour en Europe occidentale dans le contexte de la philanthropie sont plutôt appelées « humanitaires » quand elles s'exercent dans des situations d'urgence dues à la guerre ou à d'autres types de catastrophes⁴⁵. Au lieu d'accueillir les bénéficiaires de leur aide dans un lieu où elles seront en sécurité, les agents se rendent auprès des victimes pour atténuer leurs souffrances⁴⁶. Ce constat met en évidence les tensions que les actions humanitaires peuvent provoquer, même si les acteurs concernés s'efforcent d'agir sans intérêt ni parti pris : une partie de leurs activités est menée dans la zone de conflit, précisément là où les opérations militaires se poursuivent et où les conditions sont critiques. On note de surcroît que comme les activités dépassent très souvent le cadre national, des négociations en tout genre sont nécessaires avec les autorités concernées. Ces difficultés sont absentes ou, en tout cas, moins présentes dans la philanthropie domestique du XIX^e siècle.

Dans les travaux publiés plus récemment, la qualification d'« humanitaire moderne » est souvent employée pour souligner la modernisation de l'action humanitaire depuis la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, ainsi que son essor considérable lors de la Première Guerre mondiale⁴⁷. L'effort est orienté vers l'efficacité et la rationalisation, avec une mobilisation croissante des connaissances scientifiques pour atteindre ces objectifs. Tout en reconnaissant le développement sans précédent des

42. DUPRAT Catherine et PETIT Jacques-Guy, « Introduction », in BEC Colette, DUPRAT Catherine, LUC Jean-Noël et PETIT Jacques-Guy (dir.), *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Anthropos, 1994, p. VIII.

43. D'après Duprat et Petit, le terme de « philanthropie » englobe « l'ensemble des œuvres sociales, caritatives et humanitaires d'initiative privée, qu'elles soient ou non confessionnelles ». Ils ajoutent que l'adjectif « philanthropique » est utilisé, au sens spécifique, pour désigner « des œuvres pluralistes, œuvres neutres ou interconfessionnelles sans finalité missionnaire » (*ibid.*, p. IV-V).

44. Voir par exemple DAVID Thomas et HEINIGER Alix, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.

45. Le mot « humanitaire » a connu de grands changements d'un point de vue épistémologique : VALENTIN Marianne, « Les infortunes du mot humanitaire », *Vacarme*, vol. 4-5, 1997, p. 41 ; RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2008, p. 11-18 ; HERRMANN Irène, « Humanitaire », in CHRISTIN Olivier (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Métailié, 2010, p. 233-243.

46. L'humanitaire de nos jours est défini ainsi par Herrmann : « l'aide d'urgence apportée par des organisations ou des États à des personnes victimes de désastres provoqués par l'homme ou la nature » (HERRMANN Irène, « Humanitaire », *op. cit.*, p. 235).

47. CABANES Bruno, *The Great War and the Origins of Humanitarianism*, *op. cit.* ; WATENPAUGH Keith David, *Bread from Stones*, *op. cit.* ; SHAW Caroline, *Britannia's Embrace: Modern Humanitarianism and the Imperial Origins of Refugee Relief*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

activités humanitaires pendant et après la Grande Guerre, le degré de modernisation demeure un sujet de débat parmi les chercheurs. Selon Elisabeth Piller et Neville Wylie, les principes et pratiques humanitaires de l'époque sont encore loin d'être « modernes » et présentent une grande diversité selon les organisations⁴⁸. Par ailleurs, le politologue Michael N. Barnett propose la distinction entre les activités de longue durée (*alchemical humanitarianism*) et l'action d'urgence (*emergency humanitarianism*) : tandis que les activités humanitaires de long terme s'inscrivent dans le cadre de réformes sociales parfois liées au colonialisme, l'action d'urgence se déploie principalement lorsque surviennent brutalement des drames tels que des guerres, des persécutions ou des catastrophes naturelles⁴⁹. Quant à Johannes Paulmann, il considère que ce dualisme, qui trouve ses racines dans l'établissement progressif de l'aide au développement sur la scène internationale dans les années 1970 et 1980, ne reflète pas toujours la réalité historique. Il insiste sur la nécessité de cerner plus soigneusement les caractéristiques de l'action humanitaire à un moment donné pour comprendre son dynamisme et ses dilemmes⁵⁰. Les historiens s'efforcent ainsi de dresser un profil plus concret et nuancé de l'humanitarisme, en s'intéressant de plus en plus aux dimensions émotionnelles, médiatiques et résilientes de ses acteurs et organisations⁵¹.

En ce qui concerne le CICR, des travaux récents approfondissent l'analyse des aspects concrets de ses activités : les stratégies organisationnelles, les modalités de l'action, les limites rencontrées sur le terrain ou les concurrences internes et externes⁵². Ces travaux prouvent le dynamisme du CICR, au travers de son évolution tant identitaire que structurelle, ainsi que de ses interactions avec d'autres acteurs humanitaires et politiques dans un monde en perpétuel mouvement. Ces dernières années, plusieurs travaux synthétiques du CICR ou englobant l'ensemble du mouvement de la Croix-

48. PILLER Elisabeth et WYLIE Neville, « Introduction: Humanitarianism and the Greater War », in *ID.* (éd.), *Humanitarianism and the Greater War*, op. cit., p. 12-16.

49. BARNETT Michael N., *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 2011, p. 37-41. Son point de vue est adopté dans les recherches historiques, mais d'une manière plus nuancée. Voir par exemple le numéro spécial de *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, « Les humanitaires européens au xx^e siècle : entre urgence et diplomatie », n° 95, 2009/3 ; SALVATICI Silvia, *A history of humanitarianism, 1755-1989: In the name of others*, Manchester, Manchester University Press, 2019.

50. PAULMANN Johannes, « The Dilemmas of Humanitarian Aid: Historical Perspectives », in *ID.* (éd.), *Dilemmas of Humanitarian Aid in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 6-11.

51. HUNT Lynn, *Inventing Human Rights: A History*, New York, W. W. Norton, 2007 ; FREVERT Uta, *Emotions in History*, op. cit. ; FEHRENBACH Heide et RODOGNO Davide (éd.), *Humanitarian Photography: A History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; TAITHE Berthrand, « Empathie, soins et compassions : les émotions humanitaires », in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (éd.), *Histoire des Émotions*, t. III : *De la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2017, p. 364-81 ; PAULMANN Johannes (éd.), *Humanitarianism & Media, 1900 to the present*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2019 ; OPPENHEIMER Melanie, SCHECH Susanne, FATHI Romain, WYLIE Neville et CRESSWELL Rosemary, « Resilient Humanitarianism? Using Assemblage to re-evaluate the history of the League of Red Cross Societies », *The International History Review*, 43:3, p. 579-597 ; EDGAR Brenda Lynn, GORIN Valérie et MARTÍN-MORUNO Dolores (éd.), *Making Humanitarian Crises: Emotions and Images in History*, Londres, Palgrave Macmillan, 2022.

52. En ce qui concerne les périodes de notre livre, par exemple : FAYET Jean-François et HUBER Peter, « La mission Wehrlin du CICR en Union soviétique (1920-1938) », *RICR*, n° 849, 2003, p. 95-118 ; NATALE Enrico, « Quand l'humanitaire commençait à faire son cinéma : les films du CICR des années vingt », *RICR*, n° 854, 2004, p. 415-438 ; DEBONS Delphine, « Le CICR, le Vatican et l'œuvre de renseignements sur les prisonniers de guerre : rivalité ou collaboration dans le dévouement ? », *Relations internationales*, n° 138, 2009, p. 39-57 ; HERRMANN Irène, « Décrypter la concurrence humanitaire : le conflit entre Croix-Rouge(s) après 1918 », *Relations internationales*, n° 151, 2012, p. 91-102 ; FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre. Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; COTTER Cédric, *(S')Aider pour survivre*, op. cit. ; PIANA Francesca, *Humanitarian Protection*, op. cit.

Rouge sont publiés. L'ouvrage d'Irène Herrmann montre, non sans un regard critique envers ses ambiguïtés et ses limites, de quelle manière le CICR a apporté sa contribution à chaque période envisagée, et comment cela a perduré jusqu'à nos jours⁵³. Quant à David Forsythe, politologue et auteur de l'ouvrage sur l'actualité et l'histoire du CICR, il signale certaines caractéristiques de l'organisation observées tout au long de son histoire, telles que sa flexibilité face aux épreuves humanitaires et la reconnaissance de ses limites⁵⁴. L'ouvrage collectif, dirigé par Neville Wylie, Melanie Oppenheimer et James Crossland, qui s'intéresse au mouvement de la Croix-Rouge dans son ensemble, souligne l'hétérogénéité de ses membres et le fait que ses principes, comme la neutralité, l'indépendance et l'impartialité, ont été constamment mis à l'épreuve tout au long de son histoire⁵⁵. Dans ces deux derniers ouvrages, il est également signalé que le rôle prépondérant du CICR est parfois trop mis en avant dans les récits sur le mouvement de la Croix-Rouge. Il est donc proposé de le resituer au sein du mouvement dans son ensemble, ainsi qu'en rapport avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et la LICR, afin de mieux comprendre le CICR dans une perspective plus large.

Il est trop ambitieux, dans le cadre de notre livre, de prendre en compte tous les nouveaux éléments ainsi proposés dans une histoire humanitaire en plein essor, mais nous suivons la direction consistant à rendre l'action humanitaire aussi concrète que possible, en observant les démarches directrices du CICR à Genève ainsi que les activités de ses délégués sur le terrain. Nous tenons également à reconstituer les réseaux que l'organisation tisse au lendemain de la Grande Guerre avec divers interlocuteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mouvement de la Croix-Rouge. Cela inclut non seulement les négociations et les tâtonnements quotidiens au siège et sur le terrain, mais aussi la « diplomatie » que le CICR exerce en tant qu'acteur de la politique internationale.

La diplomatie humanitaire du CICR

Les opérations de secours et de rapatriement des captifs lors de la Grande Guerre sont mises en œuvre dans un état d'urgence, mais leur prolongement dû aux changements circonstanciels et la dégradation des conditions de détention forcent les acteurs humanitaires à renouveler leurs stratégies selon les besoins. Ils doivent ainsi tenir compte de tous les éléments non seulement de la situation des captifs non rapatriés, mais aussi de la leur. Afin de comprendre ces défis et ces tâtonnements, il semble important d'examiner comment le rapatriement des prisonniers a été problématisé dans le cadre des relations de pouvoir à l'échelle internationale à chaque étape de la sortie de guerre, et de quelle manière le CICR a mené la « diplomatie humanitaire ». Cet aspect de l'action humanitaire relevant de la diplomatie et de la négociation constitue une perspective importante de notre étude⁵⁶. Au début du ^{xxi}^e siècle, ce

53. HERRMANN Irène, *L'humanitaire en questions. Réflexions autour de l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, Paris, Éditions du Cerf, 2018.

54. FORSYTHE David P., *The Contemporary International Committee of the Red Cross: Challenges, Changes, Controversies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 24, 65.

55. WYLIE Neville, OPPENHEIMER Melanie et CROSSLAND James, « The Red Cross Movement: Continuities, changes and challenges », in *id.* (éd.), *The Red Cross Movement: Myths, practices and turning points*, Manchester, Manchester University Press, 2020.

56. Sur l'importance de l'analyse des relations avec les politiques internationales dans l'histoire de l'humanitaire, voir LITTLE Branden, « An Explosion of New Endeavours », art. cité, p. 5-7 ; PILLER Elisabeth et WYLIE Neville, « Introduction », *op. cit.*, p. 9-12.

terme est de plus en plus utilisé sur le terrain humanitaire pour identifier et justifier la direction des actions menées par différents protagonistes – que ce soient les organisations comme le CICR⁵⁷ ou les agences nationales et les ministères en charge des aides urgentes. Philippe Régnier définit la diplomatie au sens traditionnel comme un instrument employé par les diplomates professionnels au service de la politique extérieure de l'État qu'ils représentent, mais il constate qu'elle est également devenue, plus récemment, un outil des acteurs non étatiques et officieux intervenant dans les relations internationales⁵⁸. Selon les termes du politologue Bertrand Badie, la diplomatie est désormais « l'art de répondre à tout problème lié aux effets de séparation et de distinction entre espaces de souveraineté proclamée » ; « avec la mondialisation, elle attire de plus en plus de partenaires, économiques, culturels, religieux, associatifs⁵⁹ ». La diplomatie humanitaire peut donc être catégorisée comme une des formes de cette nouvelle diplomatie. D'après Larry Minear et Hazel Smith, elle répond à la définition suivante : les actions d'agents humanitaires de tous horizons – gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales – en vue d'obtenir des moyens d'action dans un espace donné, grâce aux négociations menées avec des autorités politiques et militaires⁶⁰.

Le terme « diplomatie humanitaire » est également employé dans les recherches historiques, dès la fin des années 1990, par Frédéric Yerly en Suisse et par Dzovinar Kévonian en France, tous deux s'intéressant à la période de la Grande Guerre et celle qui la suit immédiatement⁶¹. Yerly utilise cette expression pour présenter l'organisa-

57. Harroff-Tavel définit ainsi la diplomatie humanitaire du CICR d'aujourd'hui : « La diplomatie humanitaire du CICR est d'une envergure plus limitée. Il s'agit du développement d'un réseau de relations suivies, bilatérales ou multilatérales, officielles ou informelles, avec les protagonistes de conflits armés et de troubles et avec tout autre État, acteur non étatique ou agent d'influence, afin de susciter une dynamique de sensibilisation aux problèmes humains engendrés par la violence armée, de soutien à l'action humanitaire du CICR et de respect du droit humanitaire. La diplomatie humanitaire du CICR consiste principalement à faire entendre la voix des victimes des conflits armés et de troubles, à négocier des accords de portée humanitaire avec des acteurs de la société internationale ou nationale, à servir d'intermédiaire neutre entre eux et à contribuer à l'élaboration et au respect du droit humanitaire » (HARROFF-TAVEL Marion, « La diplomatie humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, n° 121, 2005, p. 77).

58. RÉGNIER Philippe, « The emerging concept of humanitarian diplomacy: identification of community of practice and prospects for international recognition », *RICR*, n° 884, décembre 2011, p. 1214.

59. BADIE Bertrand, *Le diplomate et l'intrus : l'entrée de sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, 2007, p. 10. Voir également *id.*, *La diplomatie des droits de l'homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.

60. MINEAR Larry, « The craft of humanitarian diplomacy », in MINEAR Larry et SMITH Hazel (éd.), *Humanitarian Diplomacy: Practitioners and Their Craft*, Tokyo, United Nations Press, 2007, p. 7-35 ; SMITH Hazel, « Humanitarian diplomacy: Theory and practice », in *ibid.*, p. 36-62. Avant la grande diffusion de ce terme dans les années 2000 dans les sphères académique et politique, ainsi que sur le terrain, il est déjà utilisé, de façon plus restrictive et individuelle, pour évoquer une politique étatique ou pour qualifier la stratégie du terrain – par exemple dans le cas de la mission du CICR au moment du conflit d'ex-Yougoslavie, en Croatie en 1991-1992. FARER Tom (éd.), *Toward a Humanitarian Diplomacy: a Primer for Policy*, 1980, New York, New York University Press ; BERGER Jean-François, *La diplomatie humanitaire du CICR et le conflit en Croatie (1991-1992)*, Genève, CICR, 1995 ; EGELAND Jan, « Humanitarian Diplomacy », in COOPER Andrew F., HEINE Jorge et THAKUR Ramesh, *The Oxford Handbook of Modern Diplomacy*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 352-368.

61. YERLY Frédéric, « Grande Guerre et diplomatie humanitaire : la mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre (1914-1918) », *Vingtième siècle*, n° 58, 1998, p. 13-28. Yerly emprunte l'expression de « diplomatie humanitaire » à FLEURY Antoine, « La Croix-Rouge internationale et son action durant la Première Guerre mondiale », *XVII^e Congrès international des sciences historiques*, Madrid, Comité international des sciences historiques, 1992, t. II, p. 1021. KÉVONIAN Dzovinar, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, op. cit. Voir également le numéro spécial « L'invention d'une politique humanitaire : les réfugiés russes et le Zemgor (1921-1930) », *Cahiers du Monde russe*, vol. 46, n° 4, 2005. Plus récemment, voir MORAÏTTIS Stélie, « Violences, réfugiés et diplomatie humanitaire à Smyrne en contexte de guerre (septembre 1922) », *Relations internationales*, vol. 190, n° 2, 2022, p. 27-44.

tion au sein de laquelle la mission catholique suisse exerce son secours spirituel auprès des prisonniers de guerre durant les hostilités, et les négociations diplomatiques qui sont menées en son sein. Kévonian, elle, élargit la portée du concept de « diplomatie humanitaire » pour le transporter dans le contexte des relations internationales, à propos de la question des réfugiés au Proche-Orient dans les années 1920. Elle souligne le rôle croissant, durant cette période, de la SDN. Sous l'égide de cette dernière, de nombreuses associations de secours issues d'initiatives privées mènent leurs activités en fonction de leurs caractères spécifiques. Alors que les organisations internationales vouées aux questions sociales et humanitaires se structurent, les États mettent en place une coopération internationale. Par conséquent, les réseaux établis par tous ces acteurs constituent de nouvelles nébuleuses internationales, qui fonctionnent en dépassant le rapport interétatique, tandis que le poids de l'État-nation ne cesse de croître. Ainsi, la diplomatie humanitaire semble constituer un outil d'analyse d'autant plus important pour notre livre que la nécessité de nouvelles négociations apparaît dans le monde de l'après-guerre, où tous les ex-belligérants sont contraints à un renouveau politique et social, et où le nouvel ordre international symbolisé par la SDN est en train de s'établir. Il convient d'insister ici sur le fait que, si la diplomatie humanitaire est simple dans son objectif, elle est complexe dans son exercice. Son but consiste à obtenir des moyens d'accès, directs ou indirects, aux victimes des catastrophes humaines ou naturelles afin d'atténuer leurs souffrances. Tous ceux qui se préoccupent du sort des victimes peuvent être acteurs de cette diplomatie ; ils viennent donc de multiples horizons. Or, il peut être difficile pour certains d'acquérir un titre « légitime » à la poursuite de leur action. Par ailleurs, ce type de diplomatie peut être associé à d'autres objectifs et motivations, selon les intérêts des acteurs. S'il est rare que ceux-ci se désintéressent complètement du sort des personnes souffrantes, ces dernières ne constituent bien souvent pas une priorité. En conséquence, la diplomatie humanitaire s'opère sur la scène internationale de manière multilatérale, multi-institutionnelle et multifonctionnelle, reflétant les conjonctures politiques et les tensions présentes entre les acteurs. Dans ce sens, elle dépasse le cadre traditionnel de l'histoire politique et diplomatique pour devenir un objet de la socio-histoire des relations internationales⁶². En affirmant la participation de divers acteurs à la diplomatie humanitaire, nous considérons que la sphère dans laquelle celle-ci s'exerce permet d'élaborer une forme de société internationale⁶³.



Nous entreprenons donc d'analyser l'action du CICR pour le rapatriement des prisonniers de guerre par le biais de ses activités aux niveaux organisationnel, opérationnel et diplomatique, ainsi qu'en les confrontant avec celles des autres acteurs. Sans oublier de les contextualiser dans un monde qui a expérimenté un conflit d'une telle dimension. En matière de sources, les archives du CICR, riches et variées en termes de qualité, sont un élément indispensable pour répondre aux problématiques soulevées par cet ouvrage. Nous les analyserons, en distinguant celles du siège, celles du terrain et

62. Pour la socio-histoire, NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006 ; KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, 2011, p. 9-16.

63. BULL Hedley, *The Anarchical society: a study of order in world politics*, New York, Columbia University Press, 1977 ; GORMAN Daniel, *The Emergence of International Society*, *op. cit.*

les publications destinées à la communication externe, afin de cerner la direction et les stratégies de cette organisation. Les procès-verbaux de la Commission des Missions et les documents établis lors de diverses missions du CICR constituent des corpus particulièrement riches, qui nous offrent une description des aspects concrets et opérationnels de son action et de ses réseaux. La consultation aux archives de la SDN, en plus de ses publications officielles, des documents relatifs au rapatriement des prisonniers de guerre nous permet d'approfondir l'aspect international de la question. En ce qui concerne la politique des Alliés – et surtout celle de la France –, principaux acteurs des décisions touchant au rapatriement des captifs, nous utiliserons principalement des documents venant des archives du ministère des Affaires étrangères et du Service historique de la Défense français. L'utilisation de ces archives provenant de différents types d'institutions nous permettra donc de mettre en lumière la complexité du processus de rapatriement des prisonniers de guerre ainsi que les efforts et initiatives des diverses parties concernées en leur faveur. Ces documents, en revanche, en disent moins sur les personnes objets de l'action humanitaire, comme l'ont déjà souligné de nombreux travaux sur l'humanitaire : l'absence des voix des bénéficiaires dans les archives conduit à une analyse critique et à une compréhension inclusive limitée des organisations humanitaires, d'où la nécessité d'« évaluer le silence des archives⁶⁴ ». Notre ouvrage n'échappe pas à cette limite et les témoignages des prisonniers eux-mêmes ne seront pas exploitées de manière exhaustive. Certains de leurs récits, parfois relatés dans des mémoires mais rarement mentionnés dans les rapports concernés, nous aideront néanmoins à mieux comprendre les circonstances dans lesquelles les captifs ont vécu en attendant leur rapatriement, ainsi que leurs points de vue.

Ce livre est organisé en huit chapitres, selon un plan à la fois chronologique et thématique. Le premier chapitre commence par la naissance du CICR au milieu du XIX^e siècle et l'élaboration juridique du statut des prisonniers de guerre au moment du déclenchement de la Grande Guerre puis la transformation de leurs conditions de détention au cours des hostilités. Nous y évoquons également le premier traité de paix conclu lors de la Grande Guerre, le traité de Brest-Litovsk, dont les termes n'ouvrent pas la porte à un rapatriement rapide et total des captifs sur le front oriental. Le deuxième chapitre a pour objet les trois mois suivant l'armistice du 11 novembre 1918 ; durant ces trois mois la distinction entre vainqueurs et vaincus d'une part, et la menace du bolchevisme de l'autre constituent les deux critères majeurs pour déterminer l'ordre de rapatriement des prisonniers de guerre. Dans le troisième chapitre, nous examinerons comment et quand le rapatriement des prisonniers allemands sur le front ouest a été décidé, en analysant également les conditions de détention de ceux détenus sur le sol français à cette période, grâce aux rapports d'inspection présentés par les parties neutres, dont le CICR.

Les quatrième et cinquième chapitres abordent la « politisation⁶⁵ » progressive de la question du rapatriement des prisonniers de guerre. Sur le front occidental,

64. Par exemple RODOGNO Davide, *Night on Earth. A History of International Humanitarianism in the Near East, 1918–1930*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021, p. 6 ; PIANA Francesca, *Humanitarian Protection*, *op. cit.*, p. 35-39, p. 94.

65. Jacques Lagroye, spécialiste de la sociologie politique, présente l'idée de « politisation d'un enjeu » comme un des types de « politisation ». Il le définit comme « l'inscription d'un problème social, médical, culturel, voire "purement technique" [...] dans la liste des questions traitées par les institutions explicitement politiques » (LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation », in *id.* [dir.], *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 367).

comme nous le détaillerons dans le quatrième chapitre, le retard du rapatriement des prisonniers allemands suscite diverses controverses, tant lors de la Conférence de paix que dans la presse, et le CICR cherche la moindre occasion d'intervenir en faveur de ces prisonniers allemands non rapatriés. Sur le front oriental, ce sont les prisonniers russes ainsi que ceux issus des Puissances centrales dont le retour au pays est bloqué en raison de l'incertitude politique et des conflits continus en Europe orientale et en Russie. Le cinquième chapitre analysera donc les motivations de ceux qui ont essayé de contrôler les mouvements de ces prisonniers, et le rôle du CICR dans cette question de plus en plus complexe.

L'internationalisation de la question du rapatriement des prisonniers sur le front oriental est donc étudiée de manière approfondie dans le sixième chapitre. Comment l'entrée en scène de la SDN nouvellement créée a-t-elle modifié la résolution de cette question ? Dans le septième chapitre, les aspects logistiques et opérationnels relatifs au CICR dans le déroulement du rapatriement des captifs seront mis en lumière, car ils contribuent à définir l'identité de l'organisation et, de ce fait, sa diplomatie humanitaire. Le huitième et dernier chapitre abordera la fin du rapatriement collectif des prisonniers de guerre de la Grande Guerre, ainsi que quelques cas isolés de non-rapatriés, afin de cerner le glissement catégoriel de la notion de prisonnier de guerre au cours du temps et de situer de façon plus générale la question de leur rapatriement dans les crises humanitaires de l'après-guerre.